

Règlement du Concours Facebook – « Concours de l'ETE, 30ans d'Evodia »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Évodia (Établissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action), dont le siège social est situé au 11 rue Gilbert Grandval, 88000 EPINAL, fête cette année ses 30 ans. Pour l'occasion, il organise du 06 juillet 2022 à 9h au 31 août 2022 à 12h, un jeu par tirage au sort sur Facebook selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – THÉMATIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 100% des emballages se trient dans les Vosges. Ce jeu concours vise à promouvoir le tri des déchets à l'occasion des 30ans d'Évodia.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne physique, âgée de plus de 8 ans, résidant en France et disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels d'Évodia et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du concours.

Le concours est soumis à la réglementation de la Loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. EVODIA procèdera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu concours ne pourra être validée.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même compte Facebook – pour donner la réponse à l'issue des huit jeux. Age minimum – 8ans.

Le jeu concours est organisé du 6 juillet au 24 août 2022. Lorsque les 8 jeux auront été



publiés, les participants devront répondre via un formulaire entre le 24 août à 12h et le 31 août 2022 à 12h. La participation au jeu concours s'effectue exclusivement via ledit formulaire qui figure en bas de l'article sur le site internet. Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

Les 8 jeux seront publiés chaque mercredi de l'été, à savoir :

- Le mercredi 6 juillet
- Le mercredi 13 juillet
- Le mercredi 20 juillet
- Le mercredi 27 juillet
- Le mercredi 3 août
- Le mercredi 10 août
- Le mercredi 17 août
- Le mercredi 24 août

sur la page Facebook d'Evodia : <https://www.facebook.com/evodivosges>. Ces publications seront publiées une fois et les jeux seront également partagé sur le site internet d'EVODIA. A la fin des huit jeux, les candidats pourront participer au concours en envoyant le mot mystère sur le formulaire à la fin de l'été.

ARTICLE 5 – LOTS À GAGNER ET MODE DE SÉLECTION DES GAGNANTS

5 X 2 entrées gratuites pour le Festival International de Magie qui aura lieu en mars 2022 à Thaon-les-Vosges accompagné d'un livre « Ma famille 0 déchet ».

A l'issue de la période donnée, les participants ayant donné les bonnes réponses seront tirés au sort via la plateforme en ligne : <http://fluky.io/>, afin de sélectionner les cinq gagnants. Évodia communiquera les résultats du tirage au sort le 6 septembre à 14h sur notre page Facebook.

Les gagnants viendront chercher leur lot lors des journées européennes du patrimoine du 17 au 18 septembre 2022 au Centre de Recyclage Rue Nicolas BARRY à Chavelot. En cas d'indisponibilité, les lots pourront être envoyés par voie postale.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours Facebook, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours.



En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

ARTICLE 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Ces données seront supprimées des fichiers informatiques d'Évodia à la fin du concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu par tirage au sort implique l'acceptation totale du présent règlement. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout non-respect du Règlement par le participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du jeu par décision d'EVODIA.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant et de fait, l'impossibilité pour lui de prétendre à un quelconque prix gagnant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

ARTICLE 10 – RÉSERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

